

# JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

*Le Journal de Lyon devance les journaux de Paris, d'un jour, pour les nouvelles de Paris et du Nord, et de plusieurs jours, pour les nouvelles du Midi.*

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand, ( Bellecour) N.º 1 ; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N.º 30 ; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix : pour 3 mois, 15 francs ; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France ; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

Lyon, 29 Mars.

— On annonce comme prochaine l'arrivée dans notre ville de M. le maréchal duc de Bellune, nommé par sa Majesté au commandement supérieur des 6.<sup>me</sup>, 7.<sup>me</sup> et 9.<sup>me</sup> divisions militaires. On dit S. E. revêtu de pouvoirs extraordinaires.

— M. Boullée, avocat près la cour royale de Lyon, vient d'être nommé substitut du procureur du Roi près le tribunal civil de Bourg.

M. le chevalier de Pommerolles, fils de l'honorable député de la Loire, a été nommé par S. M. conseiller-auditeur près la Cour Royale de Lyon, en remplacement de M. le chevalier Rambaud, nommé conseiller près la même Cour.

— M. Rast de Maupas, célèbre agriculteur, est mort avant-hier, dans notre ville, à l'âge de 90 ans.

— On assure, que M. le général Pamphile Lacroix a reçu des bontés du Roi, le cordon rouge.

Les événemens du Piémont se sont succédés avec tant de rapidité, que nous ne pouvons en donner qu'un récit d'autant plus abrégé, que la plupart des faits ayant eu lieu avant la publication de notre feuille, nous les rapporterons seulement pour mieux en présenter l'ensemble.

Le Prince-régent, forcé de consentir contre sa conscience à plusieurs actes provoqués par la multitude et arrachés par la violence, cherchait depuis quelque temps à se soustraire à une domination impérieuse et humiliante ; il était entré, à cet effet, en relation avec le général Latour qui commandait à Novare un corps de troupes restées fidèles à Victor-Emmanuel.

De son côté, le Prince de Carignan s'était assuré de deux régimens de cavalerie avec lesquels il partit de Turin, dans la nuit du 21 au 22 mars, et se dirigea sur Novare, où il fit, sans obstacle, sa jonction avec le corps du général Latour.

Ce départ inattendu du Prince fit la plus vive sensation à Turin, et y devint, ainsi que sur les points les plus rapprochés, le signe d'une division ouverte.

La junte provisoire, dans l'impuissance d'arrêter le désordre, abandonna les rênes du gouvernement, dont le comte SANTE'RRÉ DI SANTA ROSA s'est audacieusement emparé. Son ordre du jour du 23, dont nous avons donné le texte dans notre feuille d'hier, prouve qu'il a abjuré tout sentiment de fidélité.

Pendant que les choses se passaient ainsi à Turin et à Novare, et que des proclamations du nouveau Roi Charles Félix, et du Prince-régent excitaient les Piémontais fidèles à secouer le joug de la faction révolutionnaire, le général d'Andezeno, gouverneur-général du duché de Savoie, faisait un appel aux fidèles Savoyards.

Des nouvelles arrivées hier, nous annoncent que le Prince-régent est rentré à Turin, à la tête des troupes sous les ordres du général Latour et, que les factieux se sont jetés dans les citadelles de Turin et d'Alexandrie.

On ajoute, que le vœu de la nation rappelle Victor Emman dans sa capitale.

Nous attendons de recevoir la confirmation officielle de ces nouvelles importantes, pour donner quelques autres détails, que la circonspection nous porte à passer sous silence.

Quoique l'arbitraire soit toujours odieux, un bon citoyen ne doit pas moins le respecter quand il résulte d'une loi, parce que le premier des devoirs est d'obéir à la loi ; mais si on doit se soumettre sans murmure à l'autorité légale, quelle qu'elle soit, on peut, on doit réclamer contre les abus du pouvoir qui blessent des intérêts particuliers, sans aucun but utile pour le bien public. Depuis assez long-temps les courriers du journal de Lyon sont arrêtés sur les routes, par les autorités qui les retiennent des heures entières sous le mauvais prétexte de les fouiller. A Nevers, à Moulins, à Roanne, à Briare, on déshabille les postillons, on ôte les roues des voitures pour visiter s'il n'y a rien de caché dans l'essieu ; on veut trouver à cette correspondance un but coupable... La police a dû s'assurer de nos projets, elle les connaît ; pourquoi renouveler tous les jours une fatigante inquisition qui ne sert à rien, et qui peut nuire beaucoup ?

— Une apparition nocturne vient, dit-on, de faire mourir de peur un habitant de la rue de la Mounaie. On pourrait croire que c'est un conte ou une histoire de revenant ; s'il en était ainsi, nous ne le dirions pas, et pour cause ; mais non, voici le fait :

Un grand singe de la ménagerie du quai de Saône, ayant brisé sa chaîne, est grimpé sur les toits, et dans la nuit il est descendu par le tuyau d'une cheminée. Il s'est trouvé dans une chambre à coucher où reposait le maître de la maison. Celui-ci, éveillé en sursaut par le bruit du singe, a ouvert les rideaux de son lit. Quelle a été sa surprise, de voir un animal qu'il a pris pour le diable, à sa ressemblance avec l'homme. Il a appelé à son secours, et ce n'a été qu'avec peine et à l'aide de son domestique, qu'il est parvenu à prendre le singe et à s'en débarrasser. On assure qu'il est mort des suites de la frayeur qu'il a ressentie.

— On se rappelle qu'un vol fut commis, il y a quelques mois, à l'hôtel des postes. Le nommé Salvador qui avait enlevé les dépêches du courrier de St-Etienne, a été acquitté hier par la cour d'assises. L'acte d'accusation lui imputait, avec l'enlèvement des dépêches, le crime d'avoir lacéré des billets de commerce. Le jury a déclaré constant le vol du paquet de lettres, mais non la lacération des effets de commerce ; et comme l'acte d'accusation portait *accusé d'avoir enlevé les dépêches, etc.* L'avocat-général n'a pas trouvé dans le Code pénal, un article à appliquer pour *enlèvement de dépêches*. Salvador, qui ne s'attendait pas au résultat de son procès, avait avoué pendant les débats plusieurs vols ou escroqueries ; il a été, en conséquence d'une réquisition de M. l'avocat du Roi, retenu en prison sous mandat de dépôt.

FEUILLETON DU 29 MARS. — POÉSIES.

## L'AMOUR DE LA PATRIE.

ODE.

Amour sacré de la patrie !  
Instinct sublime des grands cœurs !  
Réponds-moi, déité chérie,  
Dont le front est paré de fleurs :  
Dis quel instant t'a donné l'être,  
Dis quel peuple en te voyant naître,  
Courut d'abord à tes autels !...  
Oh ! tout me dit ton origine :  
Enfant d'une race divine,  
Tu sors du sein des Immortels.  
Du premier peuple de la terre,  
C'est toi qui défendis les champs ;  
Et tes bras de l'humble chaumière  
Devinrent les remparts puissans.  
C'est toi, qui sur un bord sauvage,  
Des Hébreux plaignant l'esclavage,  
Leur fis répandre tant de pleurs.  
C'est toi qui des tribus captives  
Enchaînas les lyres oisives,  
Lyres muettes de douleurs.  
Quelle main peindrait tes merveilles  
Dans cette Grèce où tu brillas !  
De Solon tu soutias les veilles,  
Tu conduisais Léonidas.

Aujourd'hui, sur leurs mausolées,  
Cherchant leurs Ombres désolées,  
Tu redemandes les vieux jours ;  
Et, contre l'épée étrangère  
Soulevant leur sainte poussière,  
Ta voix implore des secours.  
Couverte d'une nuit profonde,  
Rome d'abord n'a point de rang ;  
Tu la conduis : au bout du monde,  
Rome paraît comme un torrent,  
Carthage craint son ennemie,  
Des présens tachés d'infamie  
Ne tentent point Fabricius ;  
Et Rome, du haut d'un abîme  
Admirant un trépas sublime,  
Verse des pleurs sur Décius.  
Amour sacré de la patrie !  
Tant que tu régnes sur les cœurs,  
Cette Rome, mère chérie,  
Voit ses fils la couvrant de fleurs.  
Quand Rome, vestale avilie,  
Néglige ta flamme et t'oublie  
En tes temples froids et déserts,  
L'Occident venge ton injure,  
Et Rome, sur sa tête impure,  
Au lieu de fleurs, porte des fers.  
Sans toi, que seraient nos rivages,  
Que deviendraient ces beaux vallons ?

PARIS, lundi 26 mars.

S. M. a entendu la Messe dans ses appartemens.

Le Roi a reçu en audience particulière M. le marquis de St-Simon, ministre plénipotentiaire à Copenhague.

M. Shlesinger a eu l'honneur de présenter au Roi une collection des marches militaires de Prusse.

Après la Messe le Roi a reçu les hommes, la réception a été aussi nombreuse que brillante; les personnes admises chez S. M. ont été admises à présenter leurs hommages à Madame et aux princes.

Le Roi a reçu les dames à huit heures du soir;

A midi les troupes de la garde montante ont défilé devant M. le maréchal major-général de service;

A deux heures LL. AA. RR. M. gr le duc de Bordeaux et MADAMOISELLE sont sortis pour aller se promener à St-Cloud.

— M. le duc Decazes n'est pas venu au château.

— On a célébré aujourd'hui dans toutes les églises de la capitale la fête de l'Annonciation, M. de Quelen, coadjuteur de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris, a assisté aux offices du matin et du soir dans l'église Notre-Dame.

— La faculté de médecine ouvrira ses cours d'été lundi prochain, 2 avril.

— M. Duvergier s'est pourvu en cassation, contre l'arrêt rendu contre lui par la Cour d'assises de la Seine.

— Dans la nuit du 17 au 18 de ce mois, une tentative d'assassinat a été commise sur la route de saint-Cloud à Versailles. Le gendarme Latré, de la résidence de Versailles, retournant dans cette ville, a vu tirer un coup de feu qui paraissait dirigé sur lui, par un braconnier embusqué à la distance de vingt pas. Heureusement un seul grain de plomb de la grosseur d'une chevrotine, a percé la corne gauche de son chapeau. L'auteur de ce crime n'est pas encore découvert.

— L'éditeur responsable du *Journal des Débats*, M. Bertin, a été condamné avant-hier à un mois d'emprisonnement et à 200 f. d'amende, pour contravention à la loi qui a soumis les journaux à la censure.

— Plusieurs journaux publient la note qui suit :

« C'est à tort qu'un journal a annoncé que M. Casimir-Perrier partait pour Londres. L'honorable membre n'a demandé qu'un congé éventuel, que le rétablissement de la santé de son frère rendra probablement inutile. »

— Le jeune homme, employé surnuméraire des contributions indirectes, coupable d'un assassinat commis sur la personne de deux femmes âgées, menant à Sévres une vie fort retirée, et dont tous les journaux ont rapporté dans le temps, les circonstances atroces, vient d'être condamné à mort par la cour d'assises de Versailles.

— Pour éviter des malheurs pareils à ceux qui ont eu lieu depuis quelques années au jardin du Roi, on a enlevé les ours qui étaient dans des espèces de fossés, pour les placer dans la nouvelle ménagerie. Ce n'est pas sans peine que l'on a extrait l'Ours Martin de son ancienne demeure, pour le transporter dans sa nouvelle loge.

— On assure que depuis deux jours M. Decazes s'est retiré à sa campagne, près St-Cloud. Il n'est pas venu hier aux Tuileries ni hier, ni ce matin.

— On débite que M. Voyer-d'Argenson est parti pour l'Alsace, ou il a d'immenses propriétés.

### ELECTIONS.

Pamiers. — M. Santenac, président, 80 voix sur 139.

4.<sup>me</sup> arrondissement de la Dordogne. — M. de Genis-de-Beaupuy, 84 sur 143.

La Vendée. — M. Duval, négociant.

Dans ce dernier collège, M. le général Sapinaud a obtenu 100 sur 206.

Hélas ! peut-être sur nos plages

L'Anglais tracerait des sillons.

La France serait son domaine ;

Le Rhône, l'orgueilleuse Seine

S'abaîsseraient sous l'Etranger ;

Et pour lui, l'enfant de Neustrie,

Trainant une tête flétrie,

Verrait fleurir son doux verger. SERVAN DE SUGNY.

### VARIÉTÉS.

— Dans la séance d'ouverture de la Société des bonnes-lettres, M. Bergasse, notre compatriote, a lu un fragment d'un ouvrage dans lequel il s'est proposé de montrer le rapport essentiel qui existe entre la destinée des peuples et la destinée de la morale sur la terre : sujet vaste et fécond que l'orateur a développé d'une manière admirable. Il est beau de voir un véritable philosophe abandonnant les vues étroites et les futiles combinaisons qui dirigent nos jugemens, remonter jusqu'au principe, et arriver à ce premier anneau de la chaîne mystérieuse à laquelle se rattachent les destins de l'homme.

M. Bergasse a une célébrité dont la ville de Lyon, doit s'enorgueillir; elle fut le berceau de son enfance et le siège de ses études. Pourquoi des regrets doivent-ils se mêler au sentiment d'estime et d'admiration dont tout bon Français est pénétré ;

( 2 )

— La ville de Paris prépare des fêtes magnifiques pour le baptême de M. gr le duc de Bordeaux, qui est fixé, dit-on, au lundi de Pâques. On fait déjà de grands préparatifs à l'Hôtel-de-Ville, pour le bal qui aura lieu ce jour-là. On a commencé aussi des travaux aux Champs-Élysées, de même que sur d'autres points de la capitale; et tout annonce que cette fête, que l'on dit disposée d'ailleurs de manière que toutes les classes du peuple, et surtout la classe indigente, puissent y participer, sera l'une des plus brillantes et des plus belles qu'on aura vues depuis long temps.

— En répandant une nouvelle dans les journaux, on cherche souvent à calculer les effets présumables de la vérité; une feuille étrangère nous menace aujourd'hui d'un coup d'état, que l'air-greuer et la vivacité des débats à la chambre des députés ont rendu nécessaire. Ce journal, dont les principes monarchiques sont bien connus, se plaint vivement du général Donnadieu qui (selon ses expressions) a voulu proposer une espee d'acte d'accusation contre les ministres, qu'on n'a pas voulu écouter. On doit s'attendre à une scène violente, si on refuse encore de l'entendre; il est résolu, et il trouvera l'occasion de revenir; par une pétition, ou dans les comités secrets qui sont encore plus turbulens que les séances publiques.

— La Gazette universelle d'Augsbourg, dans son article *Correspondance de Paris*, contient une violente sortie contre la marche irrégulière et orageuse des discussions de notre chambre des députés; et pour faire juges ses lecteurs, elle cite la fin du discours que M. Bignon prononça dans la séance du 23 février sur la circonscription des arrondissemens électoraux. « Quand l'Angleterre secoua le joug des Stuarts, le plus grave reproche qu'on fit à Jacques II fut de s'être donné une majorité dans la chambre des communes, en achetant et en corrompant les élections. »

— On a exposé aujourd'hui, sur la place du palais de justice, sept individus condamnés aux fers et à la réclusion, pour vol. Parmi eux figuraient les nommés Dovy, condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir commis un viol envers sa fille, âgée de 12 ans. Il a été flétri ainsi qu'un autre individu, le nommé Carrette, joaillier-bijoutier, complice du nommé Pontis, se disant comte de St.-Hélène, auquel il procurait de fausses-clefs pour commettre ses vols, a été pareillement exposé aux pieds de l'échafaud. Il s'est trouvé mal. Les exécuteurs l'ont porté près le poteau de l'infamie, où il a subi le tems de son exposition, assis et attaché sur une chaise. Il était dans un état qui inspirait de la pitié.

— On vend depuis deux jours, chez les marchands d'estampes, le portrait du roi de Sardaigne; des personnes qui le connaissent assurent qu'il est très-ressemblant.

On vend aussi depuis aujourd'hui, les portraits des membres les plus marquans du côté droit de l'assemblée des députés.

— Le roi de Sardaigne est attendu ces jours-ci à Paris. On assure qu'il habitera l'Élysée-Bourbon avec la reine son épouse. On fait de grands changemens dans l'ameublement de ce palais.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Présidence de M. RAVEZ.

Séance du 26 mars 1821.

MM. Roy, de Villèle et de Corbières sont au banc des ministres.

A une heure et demie la séance est ouverte.

M. de Wendel donne lecture du proces-verbal de la dernière séance, la rédaction en est adoptée.

L'ordre du jour est la suite de la délibération sur les articles du sixième projet de loi relatif au réglemant définitif du budget de l'exercice de 1819.

M. le président donne lecture de l'article 4.<sup>e</sup> du projet de loi, ainsi conçu :

« Les recettes de toute nature de ce même exercice, distraction faite de la somme de 34,599,325 francs, affectée et transportée au budget de l'exercice 1818, par la loi du 28 mai 1820, sont arrêtés.

M. Bergasse vit retiré, sans emploi, sans dignités, sans fortune. Ne serait-ce pas le cas de dire : Si le Roi le savait !

— Boisrobert présenta son neveu au cardinal de Richelieu pendant qu'il était à la promenade; et, un moment après, il jeta ce jeune homme dans un des bassins du jardin. Tout le monde fut saisi de frayeur; on le crut noyé. « Êtes-vous fou? dit le cardinal à Boisrobert. Non, Monseigneur, je sais ce que je fais : sans cet événement, vous auriez oublié mon neveu comme tant d'autres. »

### BULLETIN THÉÂTRAL.

On a donné dernièrement au *Grand-Théâtre*, la reprise du *Comte Albert*. Cet opéra qui n'avait pas été joué depuis long-temps, à Lyon, a fait beaucoup de plaisir. On a vivement applaudi plusieurs airs villageois, chantés très-agréablement par les premiers artistes du *Grand-Théâtre*. — On doit jouer incessamment au *Théâtre des Celestins*, un vaudeville nouveau, intitulé; *M. Lapallete*. Cet ouvrage est attribué à deux jeunes gens employés chez des avoués : espérons que ces MM. n'auront pas fait un pas de clercs.

— On assure que la troupe, engagée pour la prochaine année théâtrale, sera fort remarquable. On cite déjà M.<sup>me</sup> Desbordes-Valmore, qui doit jouer les fortes jeunes premières au *Grand-Théâtre*, et qui a déjà donné des preuves de son talent à Feydeau.

1<sup>er</sup> octobre 1820, à la somme totale de 863,312,234 francs, conformément à l'état B, aussi annexe à la présente loi. »  
 M. Bogne de la Faye donne lecture d'un long discours écrit, que la faiblesse de la voix de l'orateur nous empêche d'entendre.  
 M. Bogne vote contre l'adoption de l'article, et propose un amendement.  
 M. le ministre des finances donne des détails sur les recettes et les fonds de non-valeurs énoncés en l'article.

M. Bogne de la Faye répond à M. le ministre des finances, et persiste dans ses précédentes conclusions, qui sont appuyées par M. Ganilh.

M. Benoit combat l'amendement de M. Bogne.  
 Les cris aux voix ! aux voix ! se font entendre.  
 M. de Chauvelin : Si l'on ne veut pas s'éclairer, allons nous-en.  
 M. Bogne de Faye : Je retire mon amendement.  
 MM. de Villèle et Bogne parlent de leur place.  
 L'art. 4 mis aux voix, est adopté.

M. le président donne lecture de l'art. 5 ainsi conçu :  
 La somme de quatre millions quatre cent cinquante-huit mille sept cent quarante-cinq francs, formant la différence entre les recettes de 1819, arrêtées par l'art. précédent à . . . 868,312,284 f  
 Et les crédits du même exercice, définitivement réglés par l'art. 4 à . . . . . 863,853,539

Différence. . . . . 4,458,745  
 transportée au budget des recettes de l'exercice 1821.  
 mis aux voix est adopté.

M. le président donne lecture de plusieurs dispositions que l'on propose d'insérer entre l'art. 5 et l'art. 6.  
 M. le président soutient et développe ses propositions.  
 M. le président : Les amendemens sont-ils appuyés ?

M. le président donne lecture de l'art. 6 du projet de loi, ainsi conçu :  
 L'état des paiemens qui seront faits par le trésor jusqu'à la concurrence de la somme de 40,068,934 fr., restant à payer au 1<sup>er</sup> octobre 1820, sur les crédits des exercices 1819 et antérieurs, savoir :  
 Sur 1818 et antérieurs, ci. . . . . 21,560,822 f  
 Sur 1819, ci . . . . . 18,508,112

Somme égale . . . . . 40,068,934  
 sera produit au compte annuel des finances, jusqu'à ce que les paiemens soient entièrement consommés.

L'article mis aux voix est adopté.  
 M. le président donne lecture de l'article 7<sup>e</sup>, ainsi conçu :  
 Les sommes qui pourraient provenir encore des ressources affectées à l'exercice 1819, seront portées en recette au compte de l'exercice courant, au moment où les recouvrements seront effectués.  
 L'article mis aux voix est adopté.

M. le président : Trois amendemens ont été proposés, l'un par M. de Caumartin, l'autre par M. de Pompièges, et le dernier, par M. Foy.

L'amendement de M. de Caumartin est combattu par M. Bastarreche.  
 M. de Caumartin développe son amendement. L'honorable membre s'étonne de ce que le préopinant regarde sa proposition comme de nature à multiplier les controverses, lorsqu'au contraire, il a eu pour but de faire exécuter les lois sur l'arriéré.

M. Mathieu Dumas, commissaire du Roi, cherche à réfuter les argumens de l'honorable préopinant.  
 M. Laisné de Villevesque appuie la proposition de M. de Caumartin, et combat la doctrine avancée par MM. Bastarreche et Mathieu Dumas.

M. Duvergier de Hauran observe que, sous tous les rapports, l'amendement ne peut être admis.  
 M. le ministre des finances présente diverses observations en réponse à ce que dit M. de Caumartin.

On sait que M.<sup>me</sup> Desbordes-Valmore s'est fait remarquer parmi nos poètes élégiaques les plus distingués.

— Le Public se plaint, depuis quelque tems, du peu de sévérité qu'on met à faire sortir des coulisses les curieux qui s'y postent chaque soir, et qui détruisent ainsi toute l'illusion théâtrale. Il suffit, sans doute, d'avertir l'administration de cet abus, pour en obtenir la prompte répression.

— Nous invitons l'acteur *Prudent, du théâtre des Célestins*, à ne point prendre si souvent, dans ses rôles, le ruban de la *Legion d'Honneur*. Cette décoration est, sans doute, fort belle; mais un Comédien doit tenir plutôt à la vérité du costume qu'à l'éclat de sa mise, et se rappeler toujours que la première marque d'honneur d'un artiste, est son talent.

**DIALOGUE** entre le *Journal de Lyon*, la *Gazette universelle* et le Public.

**LE JOURNAL.**  
 Où vous vient, dites-moi, ce changement subit ?  
 Vous pâlissez, ma sœur; vous penchez vers la tombe.  
**LA GAZETTE.**  
 Ha! corbleu, laissez-moi; je vais faire du bruit.  
**LE JOURNAL.**  
 Quel bruit ?  
**LE PUBLIC.**  
 Le bruit que fait une feuille qui tombe.

Aux voix ! aux voix !  
 L'amendement mis aux voix est rejeté ainsi que deux autres proposés par l'honorable membre.  
 La séance est levée à 5 heures.  
 Demain séance publique.

*Nota.* Pendant la séance, M. Lafitte a reçu une lettre qui a semblé exciter un grand intérêt parmi ses honorables amis.

**NOUVELLES ÉTRANGÈRES.**  
**TURQUIE.**

*Constantinople, 10 février.* — On vient de recevoir la nouvelle de la mort du prince Alexandre Suzzo, hospodar de Walachie; l'ancien hospodar de Moldavie, prince Charles Tallimachi, a été nommé à sa place.

Le ministre de Russie a eu, il y a quelques jours, une conférence de plusieurs heures, avec les deux plénipotentiaires de la Porte.

Il est assez difficile d'avoir des données certaines sur la marche actuelle de la lutte qu'Aly Pacha soutient contre la Porte.

Pendant que les uns annonçaient ici qu'il est réduit à la dernière extrémité, d'autres parlent de ses victoires. Aly Pacha aurait fait une sortie avec la garnison de Janina, surpris le Pacha Bey, et opéré sa jonction avec 6,000 Albanais dévoués à son parti.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Porte n'a point contredit ces nouvelles, et que les trophées de la victoire qu'on attribuait aux armes Ottomanes, n'ont point été exposés, mais jetés sans bruit dans les flots de la mer.

**ESPAGNE. MADRID, 16 mars.** — Les séances des cortès sont généralement très-courtes, et presque exclusivement remplies par des lectures d'adresses et de pétitions. Celle du 13 a été consacrée à une discussion sur le type et la légende des monnaies. La commission des Beaux-Arts avait proposé d'y donner à Ferdinand VII le titre de *Père de la patrie*.

Sur l'observation de M. Moreno Guerra, que ce titre a été donné par la flatterie aux Néron, aux Caligula, il a été décidé que les monnaies porteraient simplement, non en latin, mais en espagnol: *Roi des Espagnes, par la grâce de Dieu et la constitution*.

M. Cano Manuel avait supplié le roi de lui permettre de ne point accepter le ministère de grâce et de justice; mais S. M. lui a fait dire que ses services étant indispensables, il devait se dévouer au bien public.

Il en est de même du ministère de la guerre, le général Moreno Daviz. — Le général Mongeon, nommé capitaine-général de la nouvelle Grenade, a adressé une proclamation, en neuf articles, aux généraux, officiers et soldats de l'expédition qui doit faire voile de Cadix. Le général termine, en déclarant que l'Amérique lui est totalement inconnue, en paix comme en guerre; et qu'en conséquence il s'en rapporte aux bons conseils de ses subordonnés.

*L'Universal* rapporte que le fameux Moralès et son secrétaire Huet, qui s'étaient réfugiés en Portugal, viennent d'être pris et amenés dans les prisons d'Avita. Comme c'est la quatrième fois que le même journal annonce la prise de ce chef de parti, et qu'elle n'a pas encore été confirmée, cette nouvelle paraît douteuse.

*L'Universal* avait pareillement annoncé la prise de *l'Abuelo*. Mais il y a peu de jours, en rapportant qu'on avait arrêté, à la porte de Tolède, un homme suspect, la même feuille ajoute que l'on avait tout lieu de présumer que cet homme allait rejoindre les rebelles.

Ces contradictions inspirent beaucoup de méfiance pour les assertions de nos journalistes. C'est le sieur Bousquet-Deschamps qui continue à rendre compte des séances de la chambre des députés de France. Il ne se fait aucun scrupule de leur prêter les discours qu'ils n'ont pas tenus, et même de faire intervenir le public dans les discussions.

**ANGLETERRE. LONDRES, 20 mars.** — *Fonds publics.* — (Baisse considérable.) Trois pour cent consolidés! 66 5/8. — *Dito* en liquidation, 79 7/8. — Cinq pour cent, 105 1/4. — Billets de l'échiquier, 3 d'escompte. — *Omnium*. . . de prime.

— Nous ne donnons les articles suivans que comme échantillons des bruits qui circulent ce matin dans la Cité. Quelque vagues et improbables qu'ils soient pour la plupart, il se trouve des individus assez crédules pour y ajouter foi.

*De la Cité, à une heure.*  
 La Cité continue d'être agitée par des bruits divers, et telle est l'alarme répandue à la Bourse, que peu de personnes osent acheter des effets publics. La Bourse a été ce matin dans la confusion. Les trois pour cent consolidés en liquidation, ont ouvert à 71, et quelques minutes après, ils étaient à 69. L'alarme devenait à chaque instant plus générale, et les bruits qui arrivaient

**ANNONCE.**

*Les terres seigneuriales de Groszdichau et de Wattletitz,*  
 Situées en Bohême, à quinze mille de Prague, estimées judiciairement à 2,412,832 florins, valeur de Vienne, seront irrévocablement jouées à Vienne, le 10 Avril 1821.

Ces domaines situés dans une contrée fertile et agréable, comprennent 12 villages, avec une population de 2,500 ames, deux châteaux seigneuriaux, trois métairies, huit moulins, en tout 1,100,000 toises carrées de champs fertiles, pâturages, prairies, jardins, étangs et forêts; ces derniers fournissent 19,773 cordes de bois par an, que l'on fait arriver par eau à Prague et à Vienne. En outre il y a encore dans ce tirage 6000 primes accessoires, de 50 000 florins, 25 000 florins, jusqu'à 30 florins, d'un montant total de 350 000 florins en nombre.

On peut avoir chez moi, jusqu'au jour du tirage; des billets à trente francs, ainsi que le prospectus français, qui contient tous les détails ultérieurs, et qui se donne gratis.

Les remises pourront se faire en traites sur Paris, ou toute autre ville commerciale de France et de l'Étranger. Les personnes qui voudront bien m'honorer de leurs ordres seront exactement servies et promptement informées du sort de leurs billets.

*Je me charge également de procurer le prospectus français, et des billets à 20 francs, pour le tirage des sept terres de Zickau, Wolschow, Kogschütz, Strunkau, Libietitz, Prochestanitz et Oberstankau, en Bohême, qui seront jouées à Vienne, le 20 mai 1821.*

On est prié d'affranchir les lettres et les remises.  
 W. H. Reinganum;  
 rue Zeil, N.º 13 à Francfort s. M.

du Continent étaient de la nature la plus confuse et la moins rassurante. On parlait d'une nouvelle et plus forte baisse des fonds français. Ces bruits, tout vagues qu'ils sont joints, à des nouvelles d'engagement entre les belligérens, produisent les effets les plus graves sur tous les effets publics. Personne n'achète des fonds étrangers, et les porteurs de fonds anglais se montrent empressés de vendre à tout prix. Il est impossible de calculer quand les fonds reprendront de la faveur, parce que les vendeurs ont créé une terreur panique, et que personne n'ose spéculer dans un marché aussi agité. ( Courrier. )

— La terreur panique, qui a régné deux ou trois jours à la Bourse, est provenue en partie de la supposition qu'on encourage avec activité, que ce pays pourrait être entraîné dans la guerre avec les Autrichiens et les Napolitains; et que si le flambeau de la guerre s'étendait à d'autres parties de l'Italie, il serait presque impossible à la Grande-Bretagne de s'empêcher d'y prendre part. La frayeur rend les hommes crédules, mais leurs craintes seront probablement dissipées par l'exposé suivant que nous soumettons au public avec la plus grande confiance.

« On sait que le gouvernement britannique a fait une déclaration de parfaite neutralité, et a exprimé sa détermination de ne pas laisser entraîner ce pays (quel que puissent être les circonstances) comme partie, dans la guerre actuelle en Italie. Il agira indubitablement d'après cette détermination, quelque soient les événements qui surviendront, soit qu'ils soient contraires ou favorables aux Napolitains.

« Une telle détermination est très-conforme aux véritables intérêts et au bonheur de l'empire britannique. »

— Il n'y a pas eu de conseil de cabinet hier, comme l'ont dit les journaux du matin.

Du 21 mars.

— Fonds publics. — Cinq pour cent consolidés, 69 1/2. — Dito, en liquidation, 69 7/8. — Trois pour cent de la marine, 104 3/8. — Billets de l'échiquier, 5 d'escompte. — Omnium... de prime.

— Nos fonds ont éprouvé ce matin une nouvelle baisse, après s'être en grande partie relevés de celle qu'ils avaient subie hier. Les billets de l'échiquier ont été ce matin à 7 d'escompte, et les bons de l'Inde, qui étaient il y a peu de jours à 50 sch. de prime, sont maintenant à 18 sch. ( Statesman. )

Du 22 mars.

— Fonds publics. — Trois pour cent consolidés (comptant), 70. — Dito, en liquidation, 70 1/4. — Cinq pour cent, 105 1/8. — Billets de l'échiquier, 2 sch. d'escompte. — Omnium... de prime.

De la Cité, à une heure et demie.

Il y a eu ce matin quelque fluctuation dans les fonds; mais, en général, plus de fermeté avec apparence d'une amélioration. Les trois pour cent consolidés en liquidation ont ouvert à 70, sont tombés ensuite à 69 1/2, et, à une heure et demie, ils étaient remontés à 70 5/8. La non-arrivée des experts ordinaires qui apportent le taux des fonds français et des nouvelles de Paris, a excité quelque inquiétude dans la Cité. Les spéculateurs de la Cité ne peuvent deviner la cause de ce retard. ( Courrier. )

NOUVELLES COMMERCIALES.

On nous écrit de Londres, à la date du 20, que la guerre de Naples influe peu sur la valeur de certaines marchandises que les guerres continentales font ordinairement renchérir.

Les cotons se vendent à de bons prix et paraissent devoir augmenter encore. Les cafés se vendent peu, partie s'est placée aux prix précédens, partie (des demerai, bons et moyens) avec baisse de 2 ou 3 s.

Les Jamaïque et les bons St.-Domingue sont cependant demandés. Les sucres se soutiennent; les uns raffinés sont recherchés.

A Liverpool, les cotons se sont bien soutenus.

Nos nouvelles commerciales d'Amsterdam et de Hollande sont du 17 mars. Le commerce y est languissant; tous les articles tendent à la baisse, ou se maintiennent sans demande; les spéculations sur les effets publics absorbent tous.

A Bordeaux les ventes avaient assez d'activité dans le commencement de la semaine passée. Les sucres raffinés, bruts et terrés se vendaient assez et à des prix soutenus. Le café n'était guère demandé; le bois de Campêche, coupe espagnole, se livre à 14 fr. 50 centimes, à la consommation.

On a vendu quelques canelles de Chine à 2 fr. Les cauelles de Ceylan manquent.

A Nantes, les sucres des Antilles françaises étaient peu demandés le 21 mars; ceux de Bourbon, plus rares, ont été demandés aux prix de la semaine antérieure, et ne se sont vendus que par fortes parties. De même, il a été fait de fortes demandes des sucres de l'entrepôt étranger.

Les cafés ne se vendent point; le cours n'en est que nominal.

On a vendu beaucoup de cotons, mais pas de la nouvelle récolte.

Au Havre, les sucres bruts et les cafés de la Havanne prenaient quelque faveur le 22 mars, et devenaient importants le 24 et le 25. Les approvisionnemens y sont considérables. On n'y faisait rien pour les cotons.

Les arrivages de long cours y étaient continuels, le sucre des Antilles françaises totalement oublié; les bois de teinture se vendaient à 15 fr. les coupes d'Espagne, et à 14 fr. 50 cent. ceux de nos colonies. Les cuirs y sont bien tenus.

— Il y a à-peine trois jours que nous venons d'apprendre les tristes effets de l'épouvantable ouragan qui a eu lieu dans la rade de Tunis, le 7 février dernier. Si nous n'avons pas su plutôt cette affligeante nouvelle, c'est qu'il n'y avait plus de bâtiment de commerce en état de nous l'apporter. La tempête a commencé le 7 à deux heures après minuit, et n'a été apaisée que le 9. Jamais, de mémoire d'homme, il n'y a eu un événement de mer semblable. Tous les bâtimens de commerce ont été engloutis; il en a péri, dit-on, quatre français. Toute l'escadre tunisienne, qui était sortie du port pour aller en croisière, a été entièrement submergée. Parmi les bâtimens armés qui la composaient on comptait trois frégates. On estime qu'il y a eu deux mille quatre cents matelots noyés. Le témoin oculaire qui nous a raconté cet événement, frissonne encore d'épouvante et d'horreur au simple récit qu'il en fait. Qu'on se re-

présente plus de deux cents bâtimens, ou chaloupes de tout genre, jetés par cette mer en courroux, au milieu des sifflemens de l'air, des vents, et des ombres de la nuit orageuse, sur des roches escarpées, et l'on verra ces rivages couverts de cadavres et de débris flottans, tristes restes d'une puissante marine militaire et marchande; les mâts des vaisseaux étaient remplis d'un bout à l'autre de malheureux qui cherchaient un abri contre la mort; on les a vu, au milieu de la tourmente, être entraînés au fond de la mer, et revenir encore attachés à ces mêmes mâts, pour être replongés de nouveau dans les abîmes. O Poussin! ô Girodet! qu'elle scène d'horreur pour vos pinceaux!..... ( Journal de Marseille. )

MÉLANGES POLITIQUES.

Les révolutions se succèdent, ou plutôt devancent la pensée qui les prévoit, la sagesse qui cherche à les prévenir. Ce n'est plus le moment d'en combattre le funeste principe par des syllogismes. La raison devant des opinions armées n'est plus qu'un sophisme dérisoire. C'est du sang froid et du courage d'esprit qu'il leur fait opposer.

Toutes les positions sont claires et déterminées. Les opinions sont devenues des faits, et ce sont des faits qui les peuvent seuls désarmer et surmonter.

Toutes les bayonnettes du Monde n'empêcheront pas que le faux ne soit faux, et n'ait les conséquences de tout ce qui est faux. Vainement les bayonnettes proclament autour de nous la souveraineté du peuple, pour se dissimuler à elles-mêmes qu'elles usurpent la souveraineté; les peuples qui en subissent le joug en subiront aussi les conséquences. Le dogme de la souveraineté du peuple, admis en Angleterre pour la première fois, fut scellé du sang de Charles I<sup>er</sup> et suivi du règne de Cromwell; en France, il fut scellé du sang de Louis XVI et suivi de la domination sanglante et honteuse de Robespierre.

Louis XVIII, en donnant la Charte comme Roi et comme souverain, a par ce seul acte de sagesse proclamé et confirmé le seul principe qui pouvait encore sauver l'Europe. Ce principe est devenu aussi un fait par nos lois; et nous, Français, nous y resterons inviolablement fidèles. Le salut de l'Europe et encore là tout entier. La France, l'Europe, la civilisation du genre humain seraient à jamais perdues, si la France était entraînée hors de ce principe nécessaire.

La France est inaccessible aux révolutions que les factions appellent, si l'on ne se divise pas devant l'ennemi; si l'on ne se divise pas..... Expliquons ce mot comme il doit l'être, par un exemple trop fameux.

A une fatale époque, Sieyès dit : *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier*, ce mot seul perdit la monarchie. Sieyès en effet, disait par là : *Hier, nous avons usurpé la souveraineté; nous sommes aujourd'hui le souverain. Louis XVI ne l'est plus.*

Eh bien! sachons à notre tour : *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier*; que le mot de Sieyès pour la révolution, soit utile au moins pour la royauté et pour la liberté.

Union, sang froid, courage d'esprit. Le Roi; la légitimité, la Charte royale! hors de là, ruine et conflagration universelle. Soyons aujourd'hui ce que nous étions hier, et les périls de l'étranger ne sauraient nous atteindre.



Bourse de Paris, du lundi 26 mars 1821.

EFFETS PUBLICS.

Table with 2 columns: Description of bonds and their prices. Includes entries for 'Cinq pour 0/0 cons. j. du 22 mars 1821', 'Ouvert à', 'Plus haut', 'Plus bas', and 'Fermé à'.

CHANGES.

Les affaires se sont un peu réveillées; le papier sur l'Espagne a été fort recherché; celui sur Londres court a été aussi très-demandé, il n'est pas très-abondant. Le papier sur Milan se placerait fort avantageusement, mais il manque tout-à-fait. Les florins à 3 mois sont très-offerts; ceux à courte échéance se font assez couramment à la cote. Les marcs et autres valeurs sur l'Allemagne sont toujours sans preneurs. Les roubles se sont placés à 102. Le papier sur Lisbonne est assez demandé. Le bon de la caisse de service s'offrent à 5 p. 0/0.

MARCHANDISES.

Les cafés plutôt offerts que demandés à 37 s. Les sucres bruts se tiennent toujours bien. Les épiceries sont en grand calme; il en est de même des drogueries et des cotons. Les 3/6 restent à 200 fr. en existant; mais à livrer il ne se fait rien. Les huiles de colza demandées à 105 fr.

SPECTACLE du 2 Mars.

GRAND-THÉÂTRE. — 1<sup>re</sup> représentation de l'Intrigant maladroît. — Les Rendez-vous supposés. — Le Noir et le Blanc. THÉÂTRE DES CÉLÉSTINS. — Le Maréchal de Luxembourg. — Le Secrétaire et le cuisinier. — L'Ours et le pacha.